



Le Comité Français des Clubs Service Internationaux

en partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

présente le concours « **Ecrire pour être libre** » /Edition 2018.

Le concours « **Ecrire pour être libre** » est parrainé par le Comité Français des Clubs Service Internationaux (CFCSI) en partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) dans le cadre de la Semaine de lutte contre l'illettrisme, prévue en septembre 2018.

Objet du concours.

Destiné à promouvoir l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences nécessaires à la vie sociale quotidienne, le concours « **Ecrire pour être libre** » encourage et valorise toute initiative qui favorise l'acquisition ou la ré-acquisition des savoirs de base par des personnes accompagnées par des associations et structures de formation engagées dans la lutte contre l'illettrisme.

Les candidats doivent être présentés par un interclub ou un club apparenté aux Clubs Service Internationaux constitutif du Comité. Dans le cadre de ce concours l'interclub ou le club aura à authentifier et à parrainer la démarche visée au paragraphe ci-dessus et à s'impliquer dans son heureux aboutissement.

Lauréats.

Le concours récompense, à travers l'interclub ou le club parrain :

- A. Des structures faisant preuve d'exemplarité dans la lutte contre l'illettrisme par la mise en place d'une action remarquable. **(Modalités A ci-dessous)**
- B. Des personnes ayant produit un texte selon les modalités proposées ci-dessous **(Modalités B)** ou toute autre contribution témoignant de leur volonté de s'approprier les savoirs de base

En 2018, les lauréats seront récompensés par un Trophée et un prix d'un montant de 300€ selon les attributions suivantes :

- à une structure ayant présenté un dossier tel que défini ci-dessous **(Modalités A)**
- ou à une personne ayant rédigé un texte individuel **(Modalités B)**
- ou à un groupe de personnes ayant rédigé un texte collectif selon les modalités ci-dessous **(B)**

Seuls 2 lauréats seront récompensés selon décision du jury national (voir plus bas).

Modalités.

A. Productions d'initiatives

Ce mode de production met en valeur une action en faveur de la lutte contre l'illettrisme et doit être présenté par les structures d'accompagnement.

Cette initiative est présentée sous la forme d'un dossier documenté de 2 pages minimum, 3 pages maximum justifiant la démarche menée :

- présentant la population concernée,
- identifiant la structure active,
- expliquant la nature de l'action entreprise,
- rendant compte des résultats obtenus
- et présentant un ou deux témoignages écrits et brefs de bénéficiaires.

B. Ecriture d'un texte.

Pour ceux des participants qui souhaitent concourir par l'écriture d'un texte, ils sont invités à s'emparer d'un ou de plusieurs des mots proposés par le CFCSI, soit « rêves »-« amour »-« amitié »-« espérances »-« enfance »-« liberté », pour réaliser une production écrite de deux pages dactylographiées maximum (de l'ordre de 5000 signes espaces compris) :

- Ils peuvent proposer un texte individuel de leur choix
- Ils peuvent également participer à un texte collectif c'est-à-dire à une production réalisée par un tandem ou un groupe d'écriture de 4 personnes maximum constituant un seul candidat. La forme et la nature des écrits à produire sont libres (poème, article de presse, carnet de voyage, récit de vie, conte, prose...).

Les textes soumis au concours d'écriture peuvent être rédigés dans le cadre de formations, d'ateliers d'écriture ou de rencontres proposées par l'organisme d'accueil.

Déroulement du concours et Jury.

L'organisation du concours est assurée localement **par des interclubs locaux, ou par un club**. Les interclubs ou clubs participent à sa promotion. Ils ont la responsabilité de procéder à la sélection locale. Les dossiers et les textes transmis au jury national, le sont par et sous la seule responsabilité des interclubs locaux ou des clubs, conformément à l'objet du concours, selon les modalités définies par ce règlement et dans le respect du calendrier ci-dessous.

Le jury national est constitué sous la seule responsabilité du CFCSI en partenariat avec l'ANLCI. Il est souverain dans ses décisions quant à l'attribution des Trophées et des prix.

Calendrier :

novembre 2017 : lancement du concours « Ecrire pour être libre » par les membres du CFCSI : diffusion du Règlement et des modalités d'organisation auprès des interclubs et des clubs.

décembre 2017-avril 2018 : organisation du concours par les interclubs locaux ou par les clubs et promotion, en relation avec les délégations régionales de l'ANLCI et les organismes locaux de lutte contre l'illettrisme ; production des textes par les candidats.

30 mai 2018 : date limite de réception des textes et des dossiers sélectionnés par les interclubs ou clubs locaux, à l'adresse suivante :

***A l'attention de Madame Laurence Houzé
CFCSI, Concours « Ecrire pour être libre »
Maison des Lions de France
295 rue St Jacques 75005 Paris.***

juin 2018 : réunion du jury national sous la responsabilité du CFCSI.

septembre 2018 : Semaine de lutte contre l'illettrisme : remise officielle et publique des prix.

Signé par les délégués au Comité Français des Clubs Service Internationaux.